

814 RWG189

LIBRARY
INTERNATIONAL REFERENCE CENTRE
FOR COMMUNITY WATER SUPPLY AND
SANITATION (IRC)

REPUBLIQUE DU RWANDA

Ministère de l'Intérieur et
du Développement Communal

Bureau international
du Travail

Etude complémentaire sur l'intégration
des femmes au Programme spécial de
travaux publics à haute intensité
de main-d'oeuvre au Rwanda

par

Mme A. CORREZE



BIT
Genève, novembre 1989

814 RWG189
ISN: 11818

REPUBLIQUE DU RWANDA

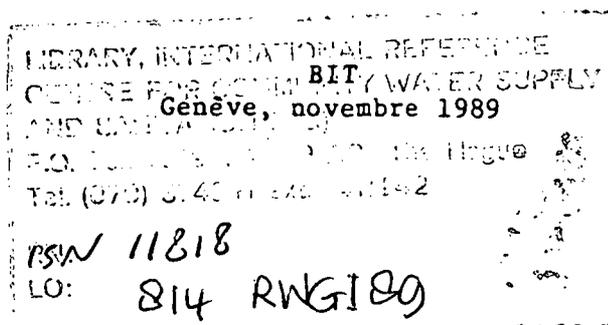
Ministère de l'Intérieur et
du Développement Communal

Bureau international
du Travail

Etude complémentaire sur l'intégration
des femmes au Programme spécial de
travaux publics à haute intensité
de main-d'oeuvre au Rwanda

par

Mme A. CORREZE



- AVANT - PROPOS -

- Le présent document prolonge l'étude réalisée par Resi JANSEN du SNV et Cécile MUKAGATARE, chercheuse, qui fait l'objet d'une publication séparée intitulée "Femmes et Travail Salarié" : intégration des femmes au PSTP-HIMO - RWANDA, dont il tire les principaux éléments de la description de la situation des femmes dans les zones touchées par le PSTP en Préfecture de Gitarama et les grandes orientations des recommandations qui sont faites.

- L'étude complémentaire a été demandée à Madame A. CORREZE, consultante de l'IRAM, qui l'a réalisée en collaboration avec Cécile MUKAGATARE. Elle visait à soumettre les résultats du travail d'investigation mené précédemment aux personnes concernées (groupes de femmes, représentants d'institutions diverses travaillant avec les femmes, responsables de projets intervenant à Gitarama, autorités communales, etc ...) et, par ce biais, d'en approfondir encore les résultats, et à développer les recommandations faites.

- Elle ne porte pas sur les réalisations du PSTP en Préfecture de RUHENGARI qui n'avaient pas été intégrées, pour des questions de temps, à l'étude initiale.

- Ce rapport comporte deux grandes parties :
 - . une 1ère Partie qui rappelle la situation des femmes et leur participation au PSTP telle qu'elle ressort de l'enquête, en la situant dans le contexte global du Rwanda ;
 - . une 2ème Partie qui formule des recommandations, d'abord pour améliorer la participation des femmes au PSTP tel qu'il fonctionne aujourd'hui, puis réfléchit sur les domaines qui semblent intéresser les femmes.

- *Il doit beaucoup aux échanges permis par la grande disponibilité des personnes rencontrées que nous tenons à remercier.*

- *Il se veut une base de discussion pour les principaux opérateurs du Projet, les responsables nationaux et le BIT.*

Septembre 1989

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>PREMIERE PARTIE : LA SITUATION DES FEMMES</u>	1
1 - LE CONTEXTE GENERAL	2
1.1. La situation économique	2
1.2. La situation alimentaire	4
1.3. La situation socio-culturelle	5
2 - L'IMAGE DES FEMMES RESULTANT DE L'ENQUETE MENEES EN PREFECTURE DE GITARAMA	7
2.1. La situation sociale	8
2.2. La situation économique	9
2.3. Statuts et rôles féminins	10
2.4. Les contraintes dans la vie des femmes	12
3 - LES FEMMES ET LE PSTP A GITARAMA	14
3.1. Le constat	14
3.2. Les facteurs influençant la participation des femmes.	14
3.2.1. La nature des chantiers	15
3.2.2. Les caractéristiques socio-économiques	16
3.2.3. Le calendrier des travaux	16
3.2.4. L'information	17
3.2.5. Les contraintes socio-culturelles	17
3.2.6. Les contraintes propres aux chantiers	18
3.2.7. Les besoins monétaires	18
3.3. L'impact du PSTP sur les femmes	19
3.3.1. Le revenu monétaire	19
3.3.2. Le travail	20
3.3.3. Les infrastructures réalisées	21
3.3.4. Les impacts sociaux	22
3.3.5. La formation	22
 <u>DEUXIEME PARTIE : RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION POUR LA PARTICIPATION DES FEMMES AU PSTP-RWANDA</u>	 26
1 - LE PSTP DANS SA PHASE ACTUELLE	27
1.1. L'information en direction des femmes	27
1.2. Les modalités de recrutement	28
1.3. L'organisation du travail sur les chantiers	29
1.4. La formation	31
1.5. Les aspects institutionnels	33

	<u>Pages</u>
2 - DES PISTES POUR L'AVENIR	36
2.1. L'accès à l'eau	36
2.2. L'aménagement du territoire	39
2.2.1. L'aménagement des marchés communaux	39
2.2.2. L'aménagement de lieux de rencontre/forma- tion éventuellement stockage au niveau des secteurs	41
2.2.3. L'aménagement du territoire communal, ou intercommunal	42
2.3. L'accès aux soins de santé	43
2.4. L'équipement - L'outillage agricole	44
2.5. La terre cuite	45
2.6. L'appui aux initiatives locales	45

ANNEXES

- 1 : LISTE DES SIGLES UTILISES	49
- 2 : ADDUCTIONS D'EAU DANS LA PREFECTURE DE GITARAME	50
- 3 : CALENDRIER DE LA MISSION	51
- 4 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	53

P R E M I È R E P A R T I E

LA SITUATION DES FEMMES

1 - LE CONTEXTE GENERAL (1)

- Ce chapitre, non exhaustif, rappelle les éléments principaux qui peuvent déterminer l'intérêt et la capacité des femmes - principalement des femmes mariées - à participer aux chantiers proposés dans le cadre du PSTP-HIMO.

1.1. La situation économique

- Marquée par des faiblesses structurelles telles que l'enclavement, la rareté des terres par rapport à la croissance de la population, la base étroite des exportations et la limitation des secteurs industriel et de services, l'économie du Rwanda est principalement basée sur l'agriculture qui assure des revenus directs à plus de 90 % de la population. La croissance enregistrée entre 1974 et 1981 (5,4 % contre 3,7 % pour la population) connaît aujourd'hui une régression en grande partie liée à la chute des cours du café et aux aléas climatiques. L'analyse de la composition sectorielle du PIB amène la Banque Mondiale, en 1986, à conclure que toute analyse de l'évolution de l'économie du Rwanda et des perspectives de création d'emplois doit donc se concentrer sur l'agriculture.
- 97,9 % des femmes économiquement actives sont employées dans les travaux agricoles et vivent au sein de ménages ruraux, dont la taille moyenne est de 5 personnes. 22 % de ces ménages sont dirigés par des femmes (ENA, 1986).
- L'agriculture est confrontée au problème de l'importante pression démographique. "Les surfaces cultivées ont atteint leurs limites et des surfaces supplémentaires ne pourront être trouvées qu'au prix d'investissements élevés et sur des terres de plus en plus marginales. Cela entraîne une transformation des modes d'accès à la terre, différente selon les régions du Pays. La raréfaction des terres agricoles et la diminution progressive de la tailles des exploitations amènent les agriculteurs à une stratégie d'intensification basée sur

(1) La plupart des données retenues sont issues d'un rapport de l'UNICEF "Analyse de la situation des enfants et des femmes au Rwanda" paru en juillet 1988.

une utilisation accrue du travail" (1). L'accès à la terre va devenir un enjeu important, avec le risque de voir croître rapidement une classe de paysans sans terre qui ne trouveront que difficilement dans les autres secteurs une alternative d'emploi. Dans cet enjeu les normes sociales qui écartent les femmes de l'héritage foncier accroîtront les risques pour les femmes. L'étude citée ci-dessus, réalisée auprès de 232 ménages dans les Préfectures de RUHENGURI, BUTARE et GITARAMA, note que si les disputes foncières sont rares (3,8 % seulement des blocs exploités par l'échantillon ont fait l'objet de telles disputes), elles sont concentrées sur des groupes précis de ménages, tels que ceux dont le chef est une femme seule ou délaissée.

- Les ménages ruraux, pour une grande partie d'entr'eux, vivent dans l'insécurité sur le plan de l'approvisionnement alimentaire. Faible production et manque de revenus monétaires font qu'on estime qu'entre 1/3 et 2/3 d'entr'eux selon les sources vivent dans la pauvreté. Les données de l'Enquête Nationale Budget-Consommation des Ménages, réalisée en 1982/83 concernant les ménages les plus défavorisés, sont associées aux caractéristiques suivantes : forte proportion des dépenses consacrée à l'alimentation et, parmi celles-ci, à l'achat de légumineuses. Pour les dépenses non consacrées à la nourriture les boissons représentent 34 %. Ces ménages dépensent peu pour le logement et parmi les revenus en espèces les ventes de produits agricoles prédominent alors que le commerce n'a pratiquement pas d'importance. A l'opposé, les ménages les plus aisés dépensent beaucoup pour le logement et s'occupent activement de commerce. Ce sont eux, en outre, qui bénéficient le plus du crédit rural.

(1) Régime foncier et production agricole dans un contexte de forte pression démographique, l'expérience du Rwanda.
Benoît BLAREL, Banque Mondiale (AGRAP) avec le Service des Enquêtes et des Statistiques Agricoles (SESA) - 1989.

1.2. La situation alimentaire

- Les études menées par le SESA indiquent que la taille actuelle des exploitations agricoles ne permet pas, dans 57,7 % des cas, de satisfaire les besoins alimentaires des ménages. Un bilan d'autosuffisance alimentaire, réalisé en 1988 à partir de la production agricole 1986 (1), conclut que la production des quinze cultures vivrières principales couvre les besoins théoriques en calories de l'ensemble de la population (2), les besoins théoriques en protéines ne sont couverts qu'à 92 %, et les lipides qu'à 20 % si l'on admet la norme de 40 g/hab./jour. Mais l'étude relève de nombreuses inégalités en terme de distribution : inégalité dans le temps, sur le plan social (avec le groupe à risque des mères qui allaitent et des enfants en bas âge) et sur le plan géographique. Cette dernière variable peut être illustrée avec le cas de Gitarama : « au niveau de la Préfecture les apports caloriques sont excédentaires (109 %) alors que la situation des communes est la suivante :

Communes	Taux de couverture des besoins caloriques
BULINGA	85 %
KAYENZI	76 %
KIGOMA	147 %
MASANGO	102 %
MUGINA	146 %
MUKINGI	72 %
MURAMA	91 %
MUSAMBIRA	139 %
MUSHUBATI	95 %
NTONGWE	151 %
NYAMABUYE	124 %
RUNDA	108 %
RUTOBWE	75 %
TABA	108 %
TAMBWE	147 %

L'UNICEF, dans son étude, souligne que l'approvisionnement au niveau national ne garantit pas la sécurité alimentaire des ménages

(1) Production agricole en 1986. Tome 1 - Bilan d'autosuffisance alimentaire par commune et par habitant. Mai 1988. Cette étude relativise la fiabilité des chiffres indiqués mais représente une première tentative pour rapprocher les données existantes.

(2) Ces besoins sont estimés à 2.100 Kcal/hab./jour par la FAO ce qui est considéré comme insuffisant par l'UNICEF pour des individus devant accomplir de gros efforts physiques, le PAM estime ces besoins à 3.200 Kcal/hab./jour.

et que celle-ci, à son tour, ne garantit pas le bien-être nutritionnel des individus qui le composent. L'inégalité de la distribution est relevée également, à partir du taux élevé de malnutrition (30 % des enfants d'âge pré-scolaire) et de la mortalité infantile (127 ‰) considérés comme indicateurs importants des problèmes de développement.

1.3. La situation socio-culturelle

- les femmes, de par leur statut et les valeurs de la société rwandaise, sont particulièrement concernées par la situation alimentaire, à la fois comme productrices et comme principales pourvoyeuses du bien-être familial. Eduquées pour être de bonnes mères et de bonnes épouses, elles seront estimées sur leur capacité à avoir des enfants et à faire face aux nombreuses tâches qui leur sont réservées dans le cadre de la division du travail. "Cependant, bien qu'il n'existe aucune barrière d'ordre socio-culturel qui empêche la femme de pourvoir aux besoins économiques de sa famille et qu'elle dispose d'un certain pouvoir de décision dans les domaines ayant une influence sur la nutrition et la santé des enfants, dans le cadre du mariage la femme est placée en position de faiblesse du point de vue économique. D'une part elle ne possède aucune ressource en son nom et elle n'est pas non plus impliquée dans les questions financières de la famille, c'est le mari surtout qui décide de l'affectation des ressources économiques". (1)

- L'éclatement progressif des réseaux familiaux (le clan) de solidarité et de redistribution a fait de la famille nucléaire l'unité socio-économique de base où la situation de la femme dépend étroitement des relations qu'elle entretient avec son mari et de la situation économique de la famille. Elle prend en charge la quasi totalité des tâches domestiques, d'éducation et de soins aux enfants, et assure, on l'a vu, une grande partie des travaux agricoles, particulièrement dans le domaine des grains et des légumineuses. Par ailleurs, un nombre élevé d'enfants par femme a été mis en

(1) Rapport UNICEF

évidence par une enquête de l'ONAPO en 1983 (1) : 90 % des femmes avaient à l'époque un minimum de 5 enfants et plus de 33 % au moins 10.

- Dans ce cadre, si d'autres tâches surviennent, la femme s'adapte, selon l'étude UNICEF, non pas en étirant sa journée mais en redistribuant son temps dans les différentes activités, ce qui peut être fait au détriment des enfants.
- Ajoutons pour terminer que 74,4 % des femmes sont analphabètes, ce taux variant selon les classes d'âge et qu'en milieu rural, selon l'enquête agricole de 1984, 44 % des femmes contre 61 % des chefs de famille étaient engagées dans des activités non agricoles. Mais le temps qu'elles y consacraient était moindre (dans 8 % des cas seulement elles duraient plus de 100 jours).
- De ce panorama rapidement esquissé, on peut retenir deux aspects directement liés aux objectifs d'intégration des femmes dans les programmes PSTP-HIMO : l'importance des revenus monétaires non agricoles pour les ménages ruraux et les contraintes qui pèsent sur les femmes pour accéder directement à ces revenus.

(1) ONAPO - Enquête Nationale sur la Fécondité, Volume 1 - 1983.

2 - L'IMAGE DES FEMMES RESULTANT DE L'ENQUETE MENEES EN PREFECTURE DE GITARAMA

- Les résultats de cette enquête font l'objet d'une publication exhaustive sous le titre "Femmes et travail salarié" : étude sur la participation de la femme au Programme Spécial de Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'Oeuvre au Rwanda.

L'enquête a été réalisée et analysée par deux chercheuses rwandaise et hollandaise bénéficiant d'un appui technique et financier du SNV et du BIT.

Elle a touché 295 femmes (1) et a été complétée par 83 interviews dans les 13 communes de la Préfecture de Gitarama touchées par l'action du PSTP. Parmi elles, 206 femmes n'avaient pas participé aux travaux et 12 y avaient participé. L'échantillon comprenait également 42 filles non participantes et 35 participantes. Un tirage au hasard, à raison de deux secteurs par commune, a permis une représentation proportionnelle aux catégories identifiées dans les recensements communaux : femmes mariées, divorcées, veuves, filles célibataires, filles-mères. Une action expérimentale visant à atteindre plus directement les femmes mariées en ciblant l'information et le recrutement pour tester leur intérêt à participer aux travaux du PSTP, a permis de rassembler des données complémentaires auprès de 41 femmes.

- Ce chapitre présentera un bref rappel de la situation socio-économique des femmes interrogées, en soulignant que la plupart des réponses émanent de femmes n'ayant jamais participé aux travaux, alors que les participantes sont principalement des jeunes filles célibataires ou filles-mères. Il n'a donc pas été possible d'identifier, par comparaison, les caractéristiques de situations socio-économiques pouvant favoriser la participation des femmes.

(1) Toutes les femmes n'ont pas répondu à l'ensemble des questions posées ce qui explique les différences que l'on peut observer quelquefois dans les chiffres globaux de réponses cités dans le rapport.

2.1. La situation sociale

- Parmi les femmes interrogées, près de 70 % des non participantes sont mariées et vivent avec leur mari, 13,1 % sont séparées de leur mari (soit temporairement, soit définitivement) et vivent chez leurs parents, 18,9 % sont chefs de ménage. Ce pourcentage augmente chez les femmes participantes (41,7 % pour un échantillon néanmoins très restreint). En ce qui concerne les jeunes filles, la plupart vivent encore chez les parents, quelques rares cas dans la famille élargie : grand'mère, oncle ... 9 filles participantes sont des filles-mères.

Ces chiffres indiquent que dans la majorité des cas les décisions prises par les femmes (chercher ou non un travail salarié, gérer un revenu personnel) doivent faire l'objet d'une concertation avec le chef de famille quand elles ne sont pas prises par eux.

Il est intéressant de noter que les femmes et filles participantes viennent de ménages comportant respectivement 7,1 et 7,7 personnes alors que pour les non participantes les ménages ne comportent que 6,2 et 6,7 personnes en moyenne. Bien que l'échantillon des participantes soit trop faible pour en tirer des conclusions, on peut se demander dans quelle mesure la taille de la famille accroît les marges de manoeuvre des femmes : nombre d'enfants, présence de collatéraux pouvant prendre en charge une partie des tâches domestiques et agricoles ? On peut aussi relever la différence observée avec la moyenne de composition des ménages ruraux donnée par l'ENA (5 personnes) sans pouvoir dire si c'est le reflet de disparités régionales ou d'un manque de fiabilité des données.

- La majorité des femmes interrogées avaient moins de 40 ans, l'âge moyen étant cependant moins élevé pour les femmes participantes (31 ans) que pour les non participantes (37 ans). L'âge moyen pour les jeunes filles, participantes ou non, était de 21 ans. Il est difficile d'interpréter les résultats concernant l'âge car s'il semble probable que les femmes plus âgées hésiteront devant des travaux souvent durs et socialement peu valorisés, les plus jeunes femmes ont

sans doute des contraintes plus fortes par rapport au nombre d'enfants en bas âge.

- Le niveau d'alphabétisation est faible mais on remarque l'incidence des efforts réalisés par les structures agissant en dehors du monde scolaire : si 50 % des femmes non participantes n'avaient jamais été à l'école, seules 43,7 % ne savaient ni lire ni écrire. Chez les jeunes filles 91,4 % avaient suivi l'école primaire contre 69 % des non participantes. Chez les femmes participantes, 75 % étaient allées à l'école primaire contre 48,5 % des non participantes. Faut-il y voir le rôle de l'école dans l'ouverture au monde extérieur ? un accès plus facile à l'information ?

2.2. La situation économique

- L'agriculture constitue l'activité principale pour 85 % des ménages des femmes interrogées. Chez les femmes non participantes, 11 % des chefs de ménage ont un travail salarié temporaire ou permanent. L'artisanat et le commerce sont peu représentés.
- Des questions portaient sur l'accès à deux ressources essentielles : la terre, les revenus monétaires. En ce qui concerne l'accès à la terre, les questions ne différenciaient pas les modes d'accès possibles et cherchaient une appréciation subjective sur la quantité et la fertilité des terres exploitées par les ménages. La majorité des réponses soulignent une insuffisance des terres et la fertilité moyenne, voire médiocre des sols.
- Les revenus monétaires proviennent majoritairement de la vente des produits agricoles (de 62,9 % à 73,8 % selon les catégories de femmes), la proportion la plus élevée se remarquant chez les femmes et jeunes filles non participantes. La seconde source de revenu est le travail salarié, permanent ou temporaire plus généralement : 22,3 % et 14,3 % des réponses chez les femmes et filles non participantes, 16,6 % et 20 % des réponses chez les participantes. L'artisanat vient en troisième position.

- La structure des dépenses des ménages dénote l'importance des achats alimentaires et des produits nécessaires au fonctionnement de la famille (pétrole, savon, vaisselle, etc ...) : ceux-ci représentent 44,9 % et 41,7 % des dépenses pour les femmes et respectivement 50 et 57,1 % pour les jeunes filles, le chiffre plus élevé des jeunes filles participantes pouvant s'expliquer par le fait que 9 d'entre elles sont mères et doivent assumer davantage de dépenses, même lorsqu'elles sont chez leurs parents. Les achats d'aliments représentent 34,1 et 58,3 % des dépenses chez les femmes non participantes et participantes et 26,2 et 29,9 % chez les jeunes filles.

Cependant, un flou subsiste dans l'interprétation faite par les femmes des dépenses du ménage. La part très grande des produits ménagers peut soit être révélatrice du coût élevé (pour les revenus paysans) des produits de base, soit d'une prise en compte supérieure, par les femmes, des dépenses assurées par elles. Les investissements agricoles figurent dans cette structure pour respectivement 7,3 et 9,6 % des dépenses chez les femmes et filles non participantes. Il s'agit de salaires d'ouvriers et d'achat d'outils agricoles. Les autres dépenses sont constituées à part à peu près égale (6,8 et 6,3 %) chez les femmes et plus élevée en ce qui concerne le second poste chez les jeunes filles, par les frais de santé et de scolarité (9,5 et 11,4 % chez les jeunes filles contre 6,3 % chez les femmes non participantes).

2.3. Statuts et rôles féminins

- L'enquête confirme la division du travail entre les hommes et les femmes dans l'agriculture, qui ne revêt pas toujours un caractère strict, un partage des tâches pouvant s'opérer selon les situations familiales.
- Dans le domaine des travaux domestiques, la plupart des tâches incombent aux femmes qui reçoivent néanmoins assez tôt l'aide des enfants (c'est souvent une raison d'abandon de l'école pour les filles) et du mari et des fils en ce qui concerne l'approvisionnement en bois.
Les valeurs socio-culturelles régissent encore cette division du travail et l'homme qui aide sa femme dans les travaux ménagers peut faire

l'objet de moqueries.

La journée de travail des femmes est souvent plus longue : le travail des champs est généralement effectué le matin mais peut se prolonger l'après midi, qui est de toute façon occupée par les activités domestiques. Les femmes disposent de moins de temps disponible que les hommes.

- Les hommes chefs de famille doivent assurer le revenu familial. Les modes de gestion de ce revenu sont variables selon les familles. Mais l'enquête montre qu'un nombre significatif de femmes et jeunes filles disposent d'un revenu propre dont le plus souvent elles disposent librement : 32,1 et 50 % des femmes non participantes et participantes en ont un. 76,2 et 74,3 % des jeunes filles également. Ce revenu provient principalement de la vente de produits agricoles et artisanaux, et du travail temporaire (13,3 et 50 % chez les femmes non participantes et participantes). Ce taux élevé du travail temporaire, chez les femmes participantes, peut signifier une "spécialité" de ces femmes habituées au travail salarié puisque le revenu distribué dans le cadre du PSTP n'était pas pris en compte au moment de l'enquête, les femmes n'ayant pas encore été payées. Cette pratique peut sans doute être expliquée par la pauvreté de leur ménage ou le fait qu'elles sont chefs de famille.

- L'utilisation des revenus féminins propre indique, chez les femmes, le fort degré d'investissement dans le bien-être familial : 55 % du revenu chez les non participantes et 50 % chez les participantes sont consacrés aux besoins du ménage : nourriture, savon, outils, santé, vêtements pour les enfants, etc ... Ce pourcentage diminue fortement chez les jeunes filles au profit des besoins personnels : respectivement 68,8 et 73,1 %. Une confusion peut en outre avoir été faite autour de la notion de besoins personnels. Il se peut que dans certains cas les femmes aient identifié ces besoins avec les besoins du ménage. 96,7 % des femmes expriment le souhait d'un revenu personnel, les femmes restantes se disant non intéressées car leur mari déciderait à leur place de son utilisation. Ces situations apparaissent donc minoritaires. Cependant, les questions portant sur les décisions quant à l'utilisation du revenu des ménages montrent que dans 50 % des cas c'est l'homme qui détient le pouvoir de déci-

sion, dans 39,5 % des cas celle-ci est prise conjointement, la femme ne détient ce pouvoir que dans 6 % des ménages interrogés. Les jeunes filles disposent plus librement de leurs revenus et ont plus d'autonomie financière que les femmes.

2.4. Les contraintes dans la vie des femmes

- Les problèmes principaux relevés par les femmes interrogées sont : le manque d'argent (respectivement 47,1 % des réponses et 83,3 % chez les femmes non participantes et participantes, 57,1 et 80 % chez les filles), les problèmes de santé (29,6 et 16,7 % chez les femmes, 26,2 et 11,4 % chez les jeunes filles) et le manque de terres (10,7 % chez les femmes, 9,5 et 5,7 % chez les jeunes filles). Le manque d'argent est cité avec une très large majorité chez les femmes et filles participantes. Celles-ci ayant été interrogées sur les chantiers, on peut imaginer que leur participation est liée prioritairement à ce problème. Ces réponses peuvent également représenter une incitation à leur proposer davantage de travail salarié.
- Les interviews mettent en évidence les changements sociaux introduits par la pression monétaire : les charges monétaires augmentent, la possession d'un revenu personnel hors exploitation amène certains chefs de famille à en faire un usage personnel, souvent pour la boisson, au détriment de la prise en charge des besoins familiaux qui sont alors laissés aux soins des femmes. Le rôle négatif joué par les cabarets, où les hommes boivent mais aussi se restaurent, oubliant que femme et enfants ont faim, est souligné à plusieurs reprises.
- Les difficultés économiques ont aussi des effets négatifs au niveau des jeunes filles, qui ne trouvent plus la réponse à leurs besoins au sein de la famille et vont la chercher auprès des jeunes gens disposant d'un peu d'argent. Le nombre croissant de filles-mères est un phénomène relevé par tous les interlocuteurs, et présenté comme un signe de la dissolution des moeurs et de l'impuissance éducative et économique de la famille. Il y a là une catégorie de femmes

particulièrement vulnérables et qui subit plus durement encore les effets de la distorsion que l'on remarque au Rwanda entre les valeurs affichées et les pratiques sociales qui se développent. Des prêtres, par exemple, refusent le baptême de leur deuxième enfant...

- Les problèmes de santé, maternelle et infantile, ressortent comme la seconde préoccupation des femmes. Ils sont perçus comme une entrave à la mobilité et à la capacité d'effectuer du travail salarié. Là encore, la préoccupation économique domine et aucune femme ne s'est manifestée par rapport à son propre bien-être.

- En résumé, on peut remarquer que la situation des femmes interrogées dans le cadre de l'étude ne diffère pas de celle enregistrée partout au Rwanda dans les études effectuées sur ce thème et que les résultats confirment, malgré le faible taux de sondage réalisé (0,25 % en moyenne), les grandes tendances observées dans l'ensemble du pays, malgré des situations individuelles très variables.

Ces résultats nous semblent justifier l'intérêt du Gouvernement rwandais et du BIT pour augmenter et améliorer la participation des femmes aux programmes de travaux offerts par le PSTP-HIMO. La deuxième partie de ce rapport tentera de réfléchir aux conditions nécessaires.

3 - LES FEMMES ET LE PSTP A GITARAMA

Ce chapitre résume le constat réalisé lors de l'étude sur le degré de participation actuelle des femmes au PSTP.

3.1. Le constat

- La participation des femmes aux activités du PSTP est actuellement limitée à l'exécution des tâches sur les chantiers. Les femmes présentes dans l'équipe de direction du projet travaillent comme secrétaires ou plantons. 1 femme moniteur forestier, rare femme de l'encadrement, travaille désormais au PAG grâce, il est vrai, à la formation reçue dans le cadre du PSTP. Conçu d'abord comme un projet de réalisation d'infrastructures (routes, boisements, réalisation de points d'eau, ...) en collaboration avec le Ministère du Plan, le Projet s'est ensuite rapproché des communes avec lesquelles s'est opérée l'identification de la phase actuelle. Si la structure communale représente un véritable atout, au Rwanda, par la décentralisation et la localisation du développement qu'elle permet, elle n'est pas encore un véritable lieu de représentation de l'ensemble des acteurs sociaux et on peut faire l'hypothèse que les femmes en tout cas n'ont pas été consultées. Mais l'intérêt actuel qui leur est porté, matérialisé par l'étude citée plus haut, devrait permettre de définir dans quelles conditions elles peuvent être associées dans toutes les phases de réalisation.
- Les femmes, et spécialement les femmes mariées, sont peu nombreuses sur les chantiers du PSTP. Leur nombre est passé, en ce qui concerne les chantiers de reboisement, de 5,2 % en 1987 à 8,8 % en 1988. Mais une action d'information et de recrutement spécifique de femmes, menée par les responsables de l'étude, a permis de concrétiser leur intérêt à participer et en mars 1989 elles représentaient 26,9 % des travailleurs.

3.2. Les facteurs influençant la participation des femmes

- L'enquête met en évidence le fait que la participation des femmes est liée à différents facteurs dont il est pour le moment difficile

d'apprécier l'importance relative.

3.2.1. La nature des chantiers

- Les femmes sont particulièrement représentées dans le travail des pépinières : 36,8 % des pépiniéristes en 1987, 43,9 % en 1988 étaient des femmes. Elles représentaient également respectivement 9,4 % et 20 % des manoeuvres non qualifiés. Ce travail est jugé mieux adapté aux femmes par les différents interlocuteurs. Mais il faut relever que si elles étaient absentes du chantier Route Gitarama en 88, elles sont 11,8 % de la main d'oeuvre non qualifiée travaillant sur la Route Byumba la même année, 28,7 % jusqu'en mars 89 sur la Route Gitarama. Sur ce même chantier, elles représentent 28,6 % de la main d'oeuvre qualifiée, 4 % de la Route Byumba, 2,7 % à Gitarama en 88. Elles assurent alors les tâches de capitas, magasinnières. On voit que des femmes peuvent aussi participer à des chantiers réputés difficiles, bien qu'elles disent en majorité préférer travailler dans les pépinières (87,7 %).
- Elles sont également intéressées par le volet terrasses radicales. Au cours de l'étude des interviews ont été menés auprès de femmes vivant dans des exploitations en possédant (3), ou ayant participé à des stages de formation pour la réalisation, ou ayant été capitas pour l'exécution du travail. Cet intérêt est toutefois subordonné à leur capacité de prendre des décisions concernant le foncier et elles ne sont que 13 à avoir participé à des stages de formation sur un total d'environ 900 participants. Il faut souligner que des jeunes filles ou filles-mères s'intéressent également aux terrasses mais leur motivation est principalement la formation qu'elles reçoivent et l'espoir de la valoriser en terme d'emploi. Cette perspective a été vérifiée puisque deux d'entre elles ont pu être embauchées pour la réalisation de terrasses chez des paysans. Elle restera cependant limitée en terme d'effectifs concernés.
- Le volet terre cuite, qui démarre dans la région de Gitarama, n'a pas encore intégré les femmes mais une expérience en cours à Byumba alimente néanmoins la réflexion à ce sujet des responsables. Il semble que certains groupements soient intéressés par cette activité.

3.2.2. Les caractéristiques socio-économiques

- L'expérience actuelle du PSTP montre que les participantes aux travaux sont des femmes jeunes (20 à 30 ans), le plus souvent célibataires ou filles-mères. L'étude souligne que les facteurs temps disponible et niveau d'instruction jouent un rôle dans ce phénomène, les jeunes filles ayant, pour ces deux raisons, accès à plus d'informations et peuvent mieux saisir les opportunités.

- Un intérêt pour le PSTP est cependant manifesté par la majorité des femmes interrogées pendant l'enquête (78,2 % de réponses positives), quelle que soit la classe d'âge (excepté les femmes de plus de 60 ans !). Si l'on excepte la classique volonté de faire plaisir en répondant positivement aux enquêtrices, on peut relever cependant que l'intérêt s'accroît dans les cas correspondant à des statuts familiaux difficiles : célibataires : 83,3 % de réponses positives, mariées monogames : 79,6 %, polygames : 83,3 %, veuves : 100 %, divorcées : 55,6 %, filles-mères : 84,6 % des réponses. Un cas fait exception, celui des divorcées qui se retrouvent pourtant souvent à la charge de leurs parents.

Un élément à remarquer est le fait que le taux des réponses positives s'élève dans les ménages comportant le plus grand nombre de résidents. Enfin, la présence d'enfants de moins de 7 ans ne semble pas influencer l'intérêt à participer, de même que la situation foncière de la famille.

3.2.3. Le calendrier des travaux

- La majorité des femmes interrogées indiquent une préférence pour la saison sèche, de juin à septembre, qui coïncide avec une mobilisation moins intense sur les travaux agricoles. 33 d'entre elles disent pouvoir se libérer chaque mois en aménageant leur temps : 17 souhaiteraient venir 1 fois par semaine, 8 uniquement l'après-midi. Enfin 48,7 % des femmes ayant répondu à la question souhaitent travailler.

- Une question sur les horaires journaliers révèle le souci des femmes d'aménager leur temps de façon à faire face à toutes les tâches.

3.2.4. L'information

- Le rôle de l'information ressort clairement des réponses données par les femmes se disant intéressées par une participation et n'ayant pas participé : 36,2 % d'entre elles, la majorité des réponses, indiquent qu'elles n'étaient pas informées ou qu'elles ne savaient pas "avoir le droit" de participer. Les autres raisons indiquées pour la non participation (outre que pour 34,8 % d'entre elles le PSTP n'intervenait pas dans leur région) relèvent des tâches à accomplir : travaux ménagers, garde des enfants ; de la distance des chantiers, de problèmes de santé ou de force, du fait que le mari était engagé (2 réponses) et enfin 9 femmes disent s'être présentées et ne pas avoir été engagées.
- Plus que l'enquête elle-même, c'est l'action expérimentale menée au cours de l'étude qui révèle le rôle de l'information et vérifie l'intérêt des femmes mariées : une information et un recrutement spécifique de femmes ont été réalisés dans deux communes pour des chantiers d'entretien de boisements : environ 300 femmes, dont plus ou moins 200 étaient mariées, se sont présentées à l'embauche. 30 femmes par chantier ont été engagées par tirage au sort. Elles avaient entre 20 et 40 ans.

3.2.5. Les contraintes socio-culturelles

- Elles sont souvent présentées comme un obstacle déterminant pour la participation des femmes mariées aux programmes. L'action menée a permis de mieux cerner comment les femmes elles-mêmes ont levé ces contraintes en bénéficiant de l'aide de leurs maris pour la garde des enfants ou de celle d'autres membres de la famille. 13 sont venues sur le chantier avec leur bébé au dos. Les tâches culturelles ou domestiques ont, elles aussi, été prises en charge par les maris ou par les enfants. Une solidarité familiale a joué en ce cas mais les auteurs de l'étude s'interrogent avec raison sur le fait qu'elle a pu jouer pour un travail qui a duré 6 jours et pourrait ne pas se reproduire si la femme était engagée plus souvent. C'est certainement un des aspects que le PSTP devra continuer à étudier s'il veut promouvoir la participation de cette catégorie de femmes.

- Les réponses indiquent aussi une distribution différente des tâches de la semaine par les femmes, ainsi que le mentionne l'étude de l'UNICEF et il faut garder en mémoire le risque que cela peut représenter pour l'entretien des enfants.
- Rappelons que les raisons liées au statut de la femme dans la famille, opposition du mari par exemple, apparaissent peu dans les réponses : 4 sur 44 dans l'enquête.

3.2.6. Les contraintes propres aux chantiers

- Le souci de promouvoir la participation des femmes ne doit pas faire oublier les exigences spécifiques des chantiers organisés par le PSTP et l'intégration réelle des femmes ne pourra se faire que par un ajustement des contraintes féminines et des contraintes techniques.
- Les avis sont contradictoires en ce qui concerne la capacité des femmes de s'adapter à tous types de travaux et sur leur "rendement". Il faut noter que les doutes viennent le plus souvent des hommes alors que les femmes rappellent qu'elles accomplissent sur leur exploitation les plus durs travaux. Il ne s'agit pas de trancher mais, pour les responsables des chantiers, d'engager la concertation avec les femmes et de définir avec elles les règles du jeu. Ce point sera développé dans la deuxième partie.

3.2.7. Les besoins monétaires

- Si le besoin d'argent est le facteur essentiel de la participation des femmes aux chantiers, les modalités de paiement qui prévalent (2 semaines environ après chaque séquence mensuelle de travaux) sont apparues dans quelques cas comme un obstacle à cette participation. Le besoin est tellement immédiat que des femmes préfèrent aller travailler à la journée chez un voisin qui peut la payer immédiatement, même en nature. Il s'agit là principalement de femmes chefs de ménage ou de femmes dont les maris n'assurent pas ou peu l'entretien de la famille.

- En résumé, il apparaît que de nombreux facteurs influent sur la capacité et la décision des femmes de répondre ou non à l'offre de travail proposée dans le cadre du PSTP-HIMO. C'est le poids respectif de ces facteurs qu'il conviendra de comprendre progressivement pour améliorer les modes d'information et d'organisation du travail au sein du PSTP.

3.3. L'impact du PSTP sur les femmes

3.3.1. Le revenu monétaire

- Comme l'indique le rapport, l'impact le plus direct du PSTP sur les femmes est le revenu monétaire auquel elles ont accès, qu'elles utilisent principalement pour les besoins du ménage dans la mesure où la notion de besoins personnels est souvent confondue avec les besoins liés à la vie quotidienne.
- Quand un membre de la famille, mari, fils ou fille, travaille sur les chantiers du PSTP, son salaire est partiellement réintroduit dans l'économie familiale. En ce qui concerne le chef de famille, il sert à faire face à des achats de nourriture (cité 7 fois sur les 11 interviews réalisés, 5 fois sur 22 réponses dans l'enquête), aux achats de produits de consommation courante : 13 réponses positives dans l'enquête, cité 3 fois dans les interviews, et à faire face aux dépenses liées à l'exploitation : paiement de travailleurs journaliers, achat d'outils, ou aux dépenses sociales et civiques : impôt, cotisation du MRND, frais scolaires et de santé, etc ... Les jeunes gens et jeunes filles contribuent à ces dépenses mais utilisent aussi l'argent gagné à des fins personnelles : location de terres ou construction de maisons pour les garçons, besoins propres pour les filles.
- Il y a donc là également un impact positif pour les femmes mais une méconnaissance subsiste quant à son importance. En effet, si sur 22 réponses à l'enquête menée auprès des femmes de familles participant au PSTP, 12 femmes disent que le salaire gagné par le mari profite

beaucoup au ménage, 10 femmes répondent qu'il ne profite que peu ou pas du tout et, dans les entretiens, de nombreuses femmes se plaignent que l'argent du mari est dépensé pour des besoins personnels, en particulier la boisson. Si ces femmes se plaignent c'est parce que, par ailleurs, les besoins du ménage ne sont pas satisfaits, car on peut aussi rencontrer des femmes qui, avec l'argent gagné, offrent de la bière à leur mari, surtout s'il les aide à prendre les tâches en charge. Il est évident que les femmes utilisent surtout leur revenu pour les besoins de la famille.

- Les femmes atteintes à travers l'action expérimentale paraissent se situer dans les catégories les plus pauvres (importance des achats de nourriture, besoins monétaires quotidiens pour certaines) ce qui correspond bien aux objectifs du PSTP d'atteindre les catégories les plus défavorisées. Il n'est pas possible de dire si cela est vérifié pour l'ensemble du Projet, les conditions de recrutement n'étant généralement pas sous le contrôle direct de celui-ci. Ce qui semble remis en question est l'idée qu'en mettant en circulation des revenus monétaires dans ces milieux on va leur permettre d'investir pour améliorer la production et créer un dynamisme économique favorable au développement. Peu de réponses à l'enquête auprès des femmes font apparaître de tels investissements, hormis quelques rares cas d'achats d'animaux (lapins, chèvres) cités. En réalité, les besoins élémentaires sont tels que l'argent gagné ne suffit pas à les satisfaire. Par ailleurs, les possibilités de salariat offertes par le Projet sont limitées dans le temps et dans le niveau de rémunération, ce qui ne permet pas de modifier structurellement l'économie des ménages

3.3.2. Le travail

- L'étude indique que la participation au PSTP d'un mari, d'un fils ou d'une fille, à fortiori d'elle-même, entraîne, pour la femme, du travail supplémentaire. L'importance de ce surcroît de travail varie en fonction des attitudes familiales (certains membres effectuent leurs tâches plus tôt ou plus tard mais continuent à les prendre en

charge), des saisons où ont lieu les chantiers, de la capacité à engager un journalier pour les tâches agricoles. Ceci est relativement fréquent et apparaît rentable dans la mesure où l'exiguïté des exploitations n'exige pas la même durée de travail que celle d'un chantier et où les salaires payés peuvent être inférieurs à ceux du PSTP (salaires agricoles variant entre 60 et 120 FRW/jour, somme qui est payée par le PSTP).

- La participation du PSTP exige donc une redistribution des tâches et pour la femme, selon les cas, un alourdissement du travail. Mais toutes les femmes interrogées sur ce thème (45) estimaient que le revenu supplémentaire ainsi acquis compensait cet alourdissement et l'on doit être attentif à cette réponse des femmes elles-mêmes qui indique une réelle sujétion aux besoins monétaires. En effet, des critiques sont faites au PSTP et à sa volonté d'intégrer les femmes par des interlocuteurs qui mesurent avec raison - de même que l'étude - les risques d'alourdissement du travail qu'elles réalisent déjà, les conséquences sanitaires et éducatives que cela peut avoir. Mais l'évolution socio-économique actuelle fait que les femmes ont besoin d'argent. Il revient par contre au PSTP de rechercher comment minimiser les risques énoncés ci-dessus.

3.3.3. Les infrastructures réalisées

- L'impact en est perçu de façon beaucoup plus indirecte par les femmes et de façon différenciée selon le type d'infrastructures réalisées : les boisements viennent en tête, puis les terrasses et les routes. L'incertitude qui règne sur le statut des boisements réalisés fait que le système de gestion n'est pas élaboré et il n'y a pas de fruits directs envisagés par les femmes, excepté le bois qu'elles peuvent parfois recueillir lors des aménagements. Les terrasses touchent plus directement les femmes mais les effets annoncés ne sont pas encore vérifiés et le nombre de familles concernées reste très faible. Les routes sont perçues positivement par le confort qu'elles offrent par rapport aux sentiers glissants, surtout pour le transport des malades.

3.3.4. Les impacts sociaux

- L'étude s'interroge sur l'éventuelle accélération de l'évolution des moeurs que peut entraîner la promiscuité d'hommes et de femmes, de garçons et de filles sur les chantiers. Les entretiens que nous avons pu avoir sur ce thème montrent que l'évolution des moeurs a précédé la mise en place du PSTP et que c'est davantage la crise économique générale, l'absence d'avenir des jeunes, qui amènent les effets négatifs ressentis. Les femmes relèvent aussi que la pratique de l'umuganda (1) les a habituées depuis longtemps à participer à des chantiers.
- Le PSTP peut néanmoins se préoccuper là encore de minimiser les risques.

3.3.5. La formation

- Bien que ce domaine n'ait pas fait l'objet d'une investigation spécifique, l'étude n'a pas omis cette composante importante des Projets. Comme il a été dit, la formation technique transmise aux femmes à travers le PSTP reste faible alors qu'il est vérifié, en particulier pour les jeunes filles, que c'est une des motivations de leur participation aux travaux. En ce qui concerne les terrasses radicales par exemple, on a vu que certaines jeunes filles ayant participé aux stages ont pu ensuite mettre à profit leurs connaissances en étant engagées par des exploitants.
- Le PSTP devrait systématiser cet aspect de son intervention qui devrait être un objectif en soi. Un effort dans ce domaine permettrait au Projet d'avoir un impact dans le développement des ressources humaines et de renforcer ses effets à long terme.
- En résumé, on peut dire que l'impact le plus direct du PSTP auprès des femmes est ressenti sur le plan du revenu et celui du travail. On se reportera aux propositions pour examiner les axes de travail qui sont proposés pour étendre et améliorer cet impact.

(1) Umuganda : travail hebdomadaire obligatoire de la population pour des réalisations d'intérêt général.

- EN CONCLUSION de la première partie de ce rapport, on peut retenir les grands traits de la situation des femmes rurales dans la zone où intervient le PSTP :
- La situation des femmes est marquée par la situation précaire des ménages dont l'agriculture - avec ses aléas - constitue la principale activité. Le besoin monétaire, accru par les ponctions opérées sur le faible revenu paysan (impôts, cotisations MRND, amendes, etc...) est à l'origine de l'intérêt porté aux grands travaux, tant par les hommes que par les femmes, celles-ci étant cependant moins disponibles pour y participer compte tenu des tâches domestiques et agricoles qu'elles assument principalement. Cependant, lorsqu'elles sont informées, elles arrivent à s'organiser et ajoutent le travail rémunéré aux autres tâches, le besoin d'argent étant crucial. Il ressort de l'étude que l'argent gagné par les femmes profite plus aux familles que celui gagné par les hommes, plus souvent utilisé pour des besoins personnels, en particulier la boisson.
- Les ressources mises à disposition par le biais du PSTP sont investies principalement dans l'achat de nourriture et de produits de première nécessité, indiquant un déficit permanent des ressources des ménages. Peu de réponses indiquent qu'elles favorisent un investissement productif au sein des exploitations, le PSTP dans l'ensemble ne modifie pas de façon structurelle la situation économique mais "dépanne" indéniablement les ménages concernés. C'est l'effet le plus direct ressenti par les femmes.
- Les infrastructures réalisées n'ont qu'un effet indirect, perçu au niveau du bien-être en ce qui concerne les routes (cf. point 3.3.3.), comme un patrimoine laissé aux générations futures en ce qui concerne les reboisements, une grande incertitude régnant toutefois sur leur statut et les droits éventuels de la population. Il n'en est pas de même pour les terrassements qui modifient plus directement le patrimoine des exploitations mais dont les effets ne se font pas sentir à très court terme et qui concernent encore peu d'exploitations.

- Les jeunes filles et les filles-mères à fortiori vivent de façon aigüe le sous-emploi et les incertitudes concernant l'avenir. La participation au PSTP représente à la fois une chance et un risque social. C'est un groupe qui devrait faire l'objet d'une attention particulière au sein du PSTP, dans le domaine de la formation en particulier.
- Le diagnostic réalisé à travers l'étude a été confirmé par les autorités et techniciens auxquels il a été présenté au cours de l'étude complémentaire, les divergences s'exprimant principalement sur l'étendue du phénomène et surtout sur l'intérêt et la capacité des femmes mariées à participer à ce genre de programmes. L'accord se fait cependant sur le constat que les revenus monétaires maîtrisés par les femmes servent davantage à améliorer le bien-être de la famille que lorsqu'il est aux mains des hommes chefs de famille. Comme tout constat généralisé, il doit être nuancé et connaît des exceptions.
- L'objectif de toucher, à travers des programmes de petits travaux, des catégories défavorisées de la population est atteint. L'impact économique de la distribution de revenus est important compte tenu des besoins monétaires de la population mais, on l'a vu, limité dans le temps.
- La participation des femmes est encore limitée et insuffisante mais, à la faveur de l'étude, une réflexion est amorcée au sein de l'équipe du Projet pour améliorer cette participation. Il faut poursuivre et systématiser l'expérimentation.
- Le problème qui reste posé est celui d'une meilleure insertion des réalisations du PSTP dans les structures d'administration et de développement nationales, condition nécessaire et préalable pour que les femmes, ainsi que les autres acteurs sociaux concernés, puissent être associés à leur gestion.
- Enfin, il apparaît que les réalisations actuelles : boisements, routes, terrasses ... n'ont qu'un impact très indirect sur l'amélioration de la vie des femmes et leur environnement. Leurs préoccupations sont à plus court terme et touchent à la vie de tous les jours : s'approvisionner en eau, avoir des moulins, accéder plus facilement

aux soins de santé, s'organiser, avoir des moyens de production.

- La deuxième partie de ce rapport tentera d'explorer quelques pistes, à partir des recommandations de l'étude et du travail complémentaire, dans le domaine du PSTP tel qu'il est dans la phase actuelle et dans une vision plus prospective.

DEUXIÈME PARTIE

RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION POUR
LA PARTICIPATION DES FEMMES AU PSTP - RWANDA

1 - LE PSTP DANS SA PHASE ACTUELLE

1.1. L'information en direction des femmes

- L'étude souligne à juste titre que c'est un élément déterminant pour accroître la participation des femmes et l'action expérimentale a montré qu'elle suffisait, lorsqu'elle atteint celles-ci, pour entraîner une présentation massive au recrutement sur les chantiers.

a) Elaboration de l'information

- L'information donnée à la population devrait être claire et précise et mettre l'accent sur ce qui peut être une contrainte pour les participants et à fortiori les participantes.
- Par type de chantiers il est proposé que les techniciens, en concertation avec les capitas qui vivent et connaissent bien le fonctionnement des chantiers, élaborent une fiche simple décrivant :
 - . le type de tâches qui sont demandées (couper des arbres, porter des pierres, creuser des trous, etc ...),
 - . la durée du chantier et les horaires pour les tâches journalières,
 - . les modalités de recrutement et qui peut participer,
 - . la rémunération et les conditions de paiement,
 - . les règles de travail et d'organisation sur le chantier (problèmes des absences, du remplacement, de la possibilité de se présenter à plusieurs si cette idée est jugée possible (cf. § 1.2.), etc ...
 - . les sanctions.
- Un effort devrait être fait pour une présentation simple, imagée et ... brève.
- Bien que l'on demande de la main d'oeuvre non spécialisée, les travailleurs seront ainsi considérés comme de réels partenaires à qui on doit le minimum d'informations utiles pour eux.
- Ces fiches peuvent ensuite être laissées dans les mains de ceux chargés de répercuter l'information.
- Ajoutons que l'équipe du Projet n'a pas attendu ces recommandations pour travailler dans ce sens.

b) Le passage de l'information

- Tous les interlocuteurs ont été interrogés systématiquement sur les filières les plus sûres pour atteindre les femmes : les Eglises sont le plus souvent indiquées, mais aussi les chefs d'équipe CCDFP si une formation est en cours à ce moment-là, les conseillers de secteurs, surtout les conseillers femmes, l'umuganda des femmes, les groupements, la radio, des affiches (qui ne seraient accessibles qu'aux alphabétisés et à ceux qui circulent dans les lieux publics).
- Le choix d'une ou de plusieurs filières est à faire en fonction de la vie communale et dépend également du laps de temps laissé entre l'information et le démarrage des chantiers.
- On peut imaginer que préparer une information par la radio, ou via des structures de formation ou d'animation de la population favoriserait une intégration du PSTP dans la vie locale.

c) Le calendrier de l'information

- La durée minimale à respecter entre le moment où l'information est donnée et le recrutement est d'une semaine pour la plupart des interlocuteurs.
- Ceci nous semble essentiel pour les femmes, qui doivent prévoir, s'organiser, trouver de l'aide pour pouvoir se libérer. Leur mobilité est moins grande, comme l'a montré l'étude, que celle des hommes ou des jeunes.

1.2. Les modalités de recrutement

- L'étude a souligné qu'il arrive que des femmes se présentent et ne soient pas recrutées. Cela arrive aussi aux hommes bien sûr, la demande de travail étant souvent supérieure à l'offre du PSTP.
- La volonté d'intégrer les femmes doit-elle amener le Projet à fixer un quota pour leur participation ? La réflexion menée pendant la mission nous amène à répondre non à cette question. Plusieurs risques

seraient liés à cette décision : entraîner une participation obligatoire des femmes dans certaines communes, faire des femmes une catégorie privilégiée par rapport aux hommes chez lesquels il y a aussi un fort besoin de revenu monétaire. Notre proposition serait de recruter les femmes proportionnellement au nombre de celles qui se seront présentées (après une information qui les aura atteintes dans de bonnes conditions). Un recrutement par tirage au sort nous paraît seul pouvoir éviter les favoritismes inévitables dans le fonctionnement social ambiant.

- Bien évidemment, les modalités de recrutement indiquées lors de l'information (lieu, horaire, formalités) devront être respectées.
- Pour permettre une étude statistique fiable de la participation des femmes et vérifier que les chantiers n'entraînent pas un développement du travail des enfants, il est nécessaire que les listes nominatives des participants aux chantiers fassent apparaître clairement le sexe et l'âge.

1.3. L'organisation du travail sur les chantiers

- C'est dans ce domaine qu'un effort particulier devrait être fait par les équipes du Projet, au-delà de la programmation des chantiers eux-mêmes qui pourrait, autant que cela est possible compte tenu des contraintes techniques, tenir compte du calendrier agricole. Si un chantier est ouvert au moment des pointes de travaux, cela diminue les chances de certaines femmes de pouvoir y participer.
- L'étude souligne avec raison la moindre disponibilité des femmes, qui doivent faire face à de nombreuses tâches. Les techniciens du Projet auraient à définir les conditions d'une certaine flexibilité dans l'organisation du travail. Par exemple remplacer, quand cela est possible, un découpage horaire par un découpage par tâche, la tâche étant attribuée à un individu qui peut choisir le moment où il l'accomplit. Ceci entraîne une mobilisation plus grande des capitaux, qui doivent être présents en permanence.
- Une autre hypothèse, à tester, serait l'attribution d'une tâche à un groupe de femmes qui s'organiserait de façon autonome pour l'assurer dans les délais imposés. La tâche serait confiée à l'une d'elles, qui recevrait la rémunération et la redistribuerait. Ce peut être une réponse pour les femmes qui n'osent pas venir seules sur un chantier mixte. C'est une hypothèse formulée par un groupe de femmes.

- Enfin, l'étude suggère la constitution d'équipes homogènes de femmes, en fonction des tâches.

- Toutes ces suggestions sont de nature à faciliter la présence de femmes sur les chantiers en leur permettant d'aménager leur temps, de lever éventuellement des blocages sociaux, d'avoir des rythmes plus adaptés, par exemple de prendre le temps d'allaiter un enfant, etc ... On voit cependant qu'elles entraînent des contraintes pour les chantiers eux-mêmes, pour la formation des capitas, pour la définition des tâches, pour les rythmes de réalisation par exemple.

- Comme des tentatives dans ce sens nous paraissent indispensables pour étudier les conditions d'une amélioration de la participation des femmes, nous suggérons là encore une approche expérimentale, progressive, avec des techniciens volontaires pour tenter l'expérience. Ces tentatives, si elles ont lieu, devraient faire l'objet d'un suivi rigoureux, à l'aide d'un véritable protocole définissant les points à observer :
 - . du côté du chantier : contraintes - avantages par rapport aux rythmes de réalisation, à la qualité du travail, à la formation des gens ...
 - . du côté des femmes : modalités d'organisation, apprentissages, facilitation de l'organisation dans le foyer, etc ...

- Nous nous rendons compte que c'est exigeant pour le Projet mais "intégrer les femmes au PSTP-HIMO" nous semble passer par ce genre de démarches.

- Un équilibre est cependant à trouver au sein du Projet pour, là encore, ne pas faire des femmes une catégorie privilégiée, cantonnée aux tâches les plus faciles, les plus attrayantes, ce qui amènerait probablement la demande des hommes d'une rémunération différenciée. Il faut que tous les travaux soient ouverts à tous et c'est avec l'ensemble des travailleurs présents que pourrait être étudiée la meilleure organisation pour un chantier donné. Si les hommes ne veulent pas avoir l'impression de faire le travail le plus dur, ils sont aussi conscients que les femmes ont des contraintes spécifiques.

- Un point à intégrer dans cette réflexion-action sur l'organisation des chantiers est la présence des enfants en bas âge, que certaines femmes ne peuvent laisser à la maison. Cette présence représente à la fois un risque et une contrainte spécifique pour l'exécution du travail. Par ailleurs, on sait que, quand la mère est occupée, l'enfant est moins bien surveillé, moins bien nourri. C'est souvent ce qui se passe au moment des gros travaux agricoles. Le Projet serait-il prêt à tester des formes d'organisation - à définir avec les femmes, les capitas, les autres travailleurs - qui permettraient à la fois une surveillance des enfants et une libération de la mère, et qui pourraient être mises à profit pour faire passer des connaissances en matière de santé, de nutrition ... ?
- Enfin, est posée la question des capitas femmes. Peu de personnes ont soulevé des objections devant cette hypothèse dans la mesure où la femme choisie a la personnalité nécessaire pour accomplir sa tâche. Leur multiplication sur les chantiers est aussi une façon de rassurer les femmes, les maris et d'augmenter la capacité technique des femmes choisies. L'intégration des femmes doit aussi permettre à certaines de se valoriser et de prendre leur place au niveau de l'encadrement.

1.4. La formation

- Cela nous est apparu comme un enjeu important pour l'avenir du Projet. Les chantiers offrent une occasion unique de rassembler des hommes et des femmes autour d'activités manuelles qui, si elles ne demandent pas une spécialisation, peuvent être des occasions d'apprentissages.
- Notre proposition est que 1 ou 2 heures par semaine - rémunérées comme les autres - soient consacrées à la formation des travailleurs.
- Les thèmes de formation pourraient être arrêtés en concertation par le Projet et une assemblée des participants aux chantiers, dans le domaine des formations techniques liées aux chantiers (foresterie, entretiens, réalisation d'ouvrages, etc ...) ou non, mais aussi d'une

formation générale sur des thèmes-clefs comme les questions relatives à la population, à l'agro-foresterie, à la gestion des boisements en veillant à ne pas doubler ce qui est fait par exemple dans les CCDFP, à utiliser l'alphabétisation quand c'est possible et à rechercher des formateurs non théoriques, ayant une bonne compétence pédagogique et capables, par exemple, d'animer un débat hommes-femmes sur les problèmes de population, de changements sociaux, etc ... Des ressources locales existent (INADES, Projet Nyabisindu, Réseau des Femmes pour le Développement, etc ...) qui pourraient appuyer cet effort qui devrait être budgétisé.

- Une catégorie particulière de femmes devrait retenir l'attention du Projet dans ce domaine. Il s'agit des jeunes filles et filles-mères. L'étude et les contacts pris montrent bien leur espoir, à travers leur participation aux travaux, d'acquérir un savoir-faire, un "métier" qui leur permettra de gagner leur vie. Nous avons visité un chantier, hors PSTP, où des jeunes filles servaient d'aides-maçons, à la satisfaction de ceux-ci. Certaines d'entre elles allaient vendre ce savoir-faire dans d'autres zones. Un transfert de connaissances et de compétences "utiles" pourrait être étudié spécialement à leur intention. A noter que, devant l'importance du phénomène des filles-mères, différentes organisations développent déjà des initiatives spécifiques à leur égard : par exemple une religieuse responsable des jeunes a organisé ces jeunes femmes et obtenu des terres sur un marais pour une production agricole.
- A l'heure actuelle les groupements féminins se développent, fortement incités au niveau de la politique nationale. La demande d'organisation des femmes est forte, même si leurs projets en tant que groupes restent souvent flous. La présence de femmes membres de groupements sur les chantiers (à titre individuel ou en tant que groupements) peut s'avérer très positive si l'on s'attache à leur formation dans le domaine de l'organisation du travail, de l'utilisation de certains matériels, du savoir-faire technique, etc ... au-delà du fait qu'elles peuvent réunir par ce biais les cotisations qui sont généralement demandées.
- Enfin les personnels communaux (cf. 1.5.) pourraient être associés à ces formations, particulièrement ceux qui sont chargés d'assurer les entretiens, d'encadrer des groupes pour des travaux collectifs par exemple.

- Compte tenu des conditions particulières que revêtiraient ces formations et de la durée relativement restreinte des chantiers, nous insistons, si l'idée était retenue, sur la qualité pédagogique que devraient avoir les formateurs et les opportunités qu'offre la possibilité d'atteindre un public de jeunes, dans un cadre non conventionnel, sur des problèmes de fonds comme la sexualité et la prévention des risques qui y sont liés, les problèmes de population et d'avenir de l'agriculture, etc ... La caution des autorités communales, que l'idée n'a jamais effrayées lorsque nous les avons consultées sur ce point, nous semble pouvoir être facilement obtenue. Le PSTP offrirait un cadre original aux personnes et institutions chargées de ces problèmes.

- Il nous est également apparu que le Projet devrait augmenter son effort dans le domaine de la formation des techniciens nationaux, soit en organisant à leur intention des stages particuliers, soit en leur proposant des stages dans des Projets identiques au Rwanda ou dans les pays voisins.

Cette formation devrait être une formation technique mais également porter sur les aspects organisation du travail et pédagogie.

- L'élévation du niveau des ressources humaines, du manoeuvre au cadre supérieur, devrait figurer comme un indicateur important d'évaluation du Projet.

1.5. Les aspects institutionnels

- Dans ce domaine, il nous semble que le Projet doit approfondir, voire même renouveler, sa réflexion. Si le Projet travaille avec les Communes pour arrêter les sites de réalisation, l'articulation avec elles nous semble insuffisante pour assurer une véritable intégration des réalisations dans la vie locale et surtout assurer leur pérennité.

- De nombreux bourgmestres nous ont fait part de leur inquiétude et des difficultés qu'ils rencontraient - dans la situation actuelle des ressources communales - pour assurer l'entretien des routes, des boisements. Il manque du matériel et des moyens mais aussi de la formation: "on ne sait pas ce qu'il faut faire".

- En ce qui concerne les boisements, des blocages naissent de l'imprécision actuelle du statut de ceux qui existaient dans la commune et

de ceux nouvellement réalisés. L'application de la nouvelle loi forestière sera lente puisque, outre l'affectation des boisements au domaine national ou communal, chaque commune aura à élaborer un Plan de Développement forestier. La présence d'un personnel spécialisé au sein du Projet ne peut-elle aider les communes à préparer l'avenir en les formant à la gestion et à la mise en valeur ? Un suivi des réalisations par le PSTP participerait à cette formation dont les entretiens, assurés par le Projet dans les années suivant la mise en place, pourraient être le cadre.

- L'entretien des routes pose des problèmes du même type et le PSTP devrait s'intéresser davantage aux modalités de réalisation. Il pourrait par exemple, dans les communes intéressées et après concertation avec elles, organiser des "chantiers-types" destinés à la fois à mettre au point les méthodes de réalisation des entretiens et le contenu des formations nécessaires pour que le personnel communal puisse ensuite les assurer de façon autonome.

Le problème du matériel approprié est aussi posé par les communes et il faudrait définir une politique dans ce domaine : don, location (contre travail ou argent), etc ... L'équipement des communes dans le domaine de l'entretien, si elles doivent en assurer la charge, devrait faire l'objet d'une concertation étroite avec le MININTER et les autorités territoriales. Il ne servirait à rien si les conditions de son utilisation adéquate et de son renouvellement n'étaient pas définies. Il nous semble cependant qu'il y a là un vrai besoin. Le projet d'appui au secteur non structuré pourrait être associé à la réflexion sur ce point.

- En ce qui concerne les autres volets, le Projet a déjà développé une collaboration avec d'autres institutions. Le Volet Terrassement travaille en liaison avec le PAG pour assurer la mise en valeur des terrasses réalisées. Le Volet Terre cuite a engagé une concertation avec les autres projets travaillant dans ce domaine et étudie les possibilités d'harmoniser les efforts en matière de normes techniques et de commercialisation. Cela nous semble bien illustrer l'intérêt d'approches concertées avec des partenaires concernés par le même problème.

- Nous ne nous sommes éloignés des femmes qu'en apparence. En effet, comment pourraient-elles bénéficier de formation, prendre des responsabilités, partager les décisions, gérer si les réalisations du PSTP ne sont pas réellement inscrites dans le patrimoine communal et régional et le développement local. Nous l'avons dit, c'est un préalable à l'étude du rôle qu'elles peuvent jouer dans ce domaine.

- Ajoutons pour terminer que le Rwanda bénéficie d'exceptionnelles ressources humaines pour l'action avec les femmes et que le PSTP devrait y avoir recours s'il veut développer cet aspect de son intervention : à Gitarama, le Centre de Services aux Coopératives, les membres de l'URAMA qui se structure et s'organise et au niveau national des institutions déjà citées : INADES, Réseau des Femmes pour le Développement, IWACU, etc ...

2 - DES PISTES POUR L'AVENIR

- Conscients de l'effet très indirect sur les femmes des réalisations actuelles du PSTP, les responsables du Projet avaient demandé à la mission d'explorer, avec les différents interlocuteurs et bien sûr les femmes, les domaines où l'action du Projet pourrait être étendue et leur bénéficier plus directement.
- Les domaines proposés par les femmes ou suggérés et discutés avec elles sont multiples et ne relèvent pas tous des caractéristiques du PSTP, en particulier la forte utilisation de main d'oeuvre et son rapport positif dans les coûts. Cependant, ils pourraient tous rentrer dans la définition "grands programmes de petits travaux".
- Nous les présentons en tenant compte des priorités exprimées par les femmes et/ou de l'intérêt manifesté par les responsables communaux.

2.1. L'Accès à l'eau

- La réalisation d'infrastructures hydrauliques, qui a figuré dans l'histoire du PSTP puis est actuellement abandonnée, reste la grande demande des femmes enquêtées et rencontrées au cours de la mission.
- Bien que des efforts importants aient été réalisés par de multiples organismes (52 adductions d'eau sur Gitarama inventoriées dans le cadre de l'étude de réhabilitation des adductions (voir annexe) et des aménagements de sources en grand nombre), l'ensemble des zones n'est pas couvert et, dans certains cas, les femmes passent encore beaucoup de temps à la recherche de l'eau. Par exemple, dans le secteur RULI de la commune de NYAMABUYE, les femmes disent passer encore environ 2 heures pour cette tâche en saison sèche. Les communes également estiment que les besoins ne sont pas tous couverts et que la réalisation d'aménagements (fontaine plus aire de lessive) par l'umuganda est trop lente. Ainsi, la commune de MUSHUBATI, qui estime avoir environ 300 à 400 sites à aménager, dit n'en réaliser qu'une dizaine par an à raison d'un travail de 10 jours pour une vingtaine de personnes par fontaine.

- Toutefois, de nombreux organismes s'intéressent actuellement au problème de l'eau et toute décision du PSTP d'intervenir à nouveau dans ce domaine devrait être précédée par un inventaire systématique des Projets en cours. Pour notre part, nous en avons identifié plusieurs et pris contact avec certains d'entre eux pour discuter philosophie et méthodes d'intervention. GITARAMA est concerné en particulier par le Projet pilote "Alimentation en Eau Potable des chefs-lieux de sous-préfecture" financé par la KFW, qui intervient en commune de TAMBWE, sous-préfecture de RUHANGO, l'étude de réhabilitation des adductions d'eau (précédant l'exécution) réalisée par FRISA Engineering et financée par la Banque Mondiale, et le projet de l'UNICEF "Alimentation en Eau en milieu rural" qui réalise l'aménagement de 2 à 300 sources par an sur 4 Préfectures, sans compter les nombreuses ONG et les opérations de jumelage des communes qui interviennent dans ce domaine. Toutes ces interventions doivent être coordonnées à travers le Service Préfectoral de l'Hydraulique Rurale récemment mis en place à Gitarama (avril 1989) et relevant du MINITRAPE et de la Direction Générale de l'Eau.

- Depuis l'intervention du PSTP dans ce domaine, une politique en matière d'eau a été définie au niveau national qui vise principalement à confier la gestion et l'entretien des points d'eau aux utilisateurs et aux communes à travers une Régie Communale de l'Eau. Celle-ci devra assurer : un recensement des utilisateurs des différents points d'eau aménagés, la collecte des cotisations demandées à la population, la surveillance et l'entretien de ces aménagements. Cette régie sera constituée de 3 représentants par point d'eau, dont obligatoirement une femme, élus par la population, qui constituent le Comité de la Régie. Ce Comité élit à nouveau 3 représentants pour occuper les postes de Président, Vice Président, Secrétaire-trésorier dans le bureau du Comité. Le Bourgmestre et les Conseillers sont automatiquement présidents d'honneur au niveau communal et des secteurs. Tous les intervenants ont désormais l'obligation d'insérer un volet Animation dans leur méthodologie d'intervention, elle-même précisée par un document de la Direction de l'Hydraulique daté d'août 1988.

La "sensibilisation" de la population, et son organisation, sont souvent assurées par des ONG telles que Care International, Club 2/3 (Canada), AFVP, SNV, Projet UNIFEM du MININTER, etc ...

- COFORWA, ASBL d'environ 200 personnes, installée en commune de NYABIKENKE mais travaillant dans tout le pays, est une entreprise capable de réaliser des adductions d'eau pour un coût allant de 300 à 1.000 FRW le mètre, et un coût de fonctionnement estimé à 5.000 FRW par an. Elle réalise gratuitement les études mais doit aider à la recherche de financements pour l'achat des matériaux et le paiement de la main d'oeuvre spécialisée. Elle rencontre des difficultés dans ce domaine et pourrait faire face à un rythme de réalisation plus rapide.
- A notre avis, cette nouvelle définition des méthodes d'intervention dans le domaine de l'approvisionnement en eau et le recours généralisé au travail gratuit et à l'umuganda pour tous les travaux non spécialisés pose une série de problèmes par rapport à l'intervention du PSTP :

. des contradictions entre l'approche PSTP (travail rémunéré) et celle de la plupart des autres intervenants : travail non rémunéré dit volontaire pour garantir une appropriation collective réelle du point d'eau. Il a même été reproché au PSTP d'avoir cassé, avec le salariat, un dynamisme local qui s'était instauré. Si nous ne partageons pas tout à fait cette vision tranchée, car nous pensons que la prise en charge financière désormais exigée de la population modifie cette donnée, nous recommandons néanmoins que le PSTP soit vigilant s'il veut intervenir et assure une étroite concertation avec les autres organismes, qui pourrait se faire, par exemple, par le biais d'une participation aux réunions prévues par la Direction Préfectorale de l'Hydraulique rurale si elles sont opérationnelles ;

. des problèmes méthodologiques : le PSTP devrait s'outiller (en matière d'hommes et à fortiori de femmes !) pour assurer le travail d'information et d'organisation nécessaire pour préparer et suivre les points d'eau. Il devrait s'allier avec des partenaires institutionnels, avec ce que cela comporte comme changements dans le fonctionnement de la structure projet et dans le rythme des réalisations ;

. enfin, des problèmes d'identité et de stratégie pour le Projet. En matière d'aménagement de points d'eau, les coûts liés aux matériaux et à la main d'oeuvre spécialisée sont supérieurs aux coûts du travail de masse. On est donc ici dans un schéma différent des caractéristiques PSTP-HIMO. Cependant on se situe bien, dans ce domaine, dans le cadre des programmes à Haute Intensité en Ressources Locales, qu'elles soient constituées de matériaux ou de ressources humaines.

- Il ne nous appartient pas d'arrêter le choix qui sera fait. Nous rappellerons seulement que c'est la demande prioritaire des femmes et que si le Projet s'oriente vers leur intégration et une meilleure réponse à leurs besoins il devra se prononcer sur ce problème.

2.2. L'Aménagement du territoire

- Nous regroupons volontairement sous ce terme un ensemble de réalisations physiques ayant des incidences importantes sur le plan socio-économique. Pour cette raison, elles impliquent fortement, à des titres divers, la population et donc les femmes - dans certains cas spécialement elles - et exigent en conséquence des méthodes d'identification, de réalisation et d'organisation adaptées : études préalables associant des représentants de la population et des responsables communaux, discussion des modes d'organisation et dispositions contractuelles à négocier avant et pendant l'intervention, transfert de connaissances et de compétences permettant la gestion des équipements par les intéressés.

2.2.1. L'aménagement des marchés communaux

- L'aménagement des marchés est une préoccupation nationale et certains d'entre eux, principalement au niveau des Préfectures et des princi-

paux marchés de certaines communes, ont déjà été aménagés. Il en reste beaucoup d'autres (2 à 4 par commune).

- Cette idée, qui vient assez rapidement à l'esprit lorsqu'on réfléchit aux infrastructures intéressant les femmes et surtout lorsqu'on les voit sous la pluie ou le soleil sur les marchés, n'est pas venue spontanément des femmes. Au contraire, elle suscite des inquiétudes car elles associent l'idée d'aménagement aux taxes que cela pourrait permettre d'imposer alors que, pour la plupart, il ne s'agit pas de commerçantes au véritable sens du terme, mais de paysannes vendant de maigres surplus, voire, quand c'est nécessaire, une partie de leur approvisionnement alimentaire, pour pouvoir acheter les produits nécessaires à leur consommation.
- L'idée, au contraire, intéresse les autorités communales comme pouvant aider à résoudre des problèmes d'hygiène publique, améliorer le confort des utilisateurs, accroître le patrimoine d'infrastructures communales.
- Si elle était retenue, elle impliquerait :
 - . une étude d'aménagement simple : par exemple toit en tuiles supporté par des colonnes en briques (ouvrant ainsi un marché supplémentaire pour le volet terre cuite), terrassement et couverture de gravillons, fossés d'écoulement des eaux de pluie, point d'eau, latrines, éventuels comptoirs ..., entraînant le moins de coûts récurrents possibles, devrait être menée et discutée avec les utilisatrices ;
 - . une négociation entre celles-ci et les autorités communales menée pour préciser les engagements de chacun, pouvant aboutir à une convention, de nature à apaiser l'inquiétude des femmes car, même si on peut imaginer qu'elle prévoie taxes ou frais d'entretien, ceci serait fixé avec elles et une garantie donnée à moyen terme (3 à 5 ans) qu'elles ne seraient pas augmentées. Elle devrait aussi préciser les droits et devoirs de chacun en matière d'entretien et de réparation ;
 - . une organisation des femmes fréquentant le marché pour leur représentation et leur partenariat avec la commune qui pourrait

inclure, compte tenu de l'organisation traditionnelle des marchés par produits : vendeuses de manioc, de fruits, de fripes, etc ... une représentante pour chaque type.

- Cette dynamique impliquerait d'associer à la démarche les structures travaillant avec les femmes : CCDFP, CSC, etc ... Elle ne devrait pas exclure les vendeurs masculins. Elle pourrait être suscitée d'abord à titre expérimental sur une commune, puis évaluée et, ayant fait la preuve de son intérêt, élargie.

2.2.2. L'aménagement de lieux de rencontre/formation éventuellement stockage au niveau des secteurs

- Il existe une forte demande des femmes réunies en groupements pour des bâtiments leur permettant de se réunir, de se livrer à leurs activités, de stocker éventuellement leurs produits d'artisanat.
- La jeunesse et - souvent - la précarité économique et sociale des groupements font recommander de ne pas satisfaire trop vite cette demande au niveau des groupements eux-mêmes. Il faudrait étudier plus tard, avec ceux qui auront fait la preuve de leur dynamisme, la possibilité de la satisfaire en évitant l'endettement et des problèmes de gestion trop lourds qui les livreraient à une assistance ou tutelle permanente.
- Une solution alternative à ce besoin - réel car le groupement représente un lieu d'échanges et de communication sociale auquel elles tiennent - nous a été suggérée par une assistante technique du SNV :
- Les communes ont la charge de construire, au niveau des secteurs, des "bureaux de secteur" destinés à abriter les activités du conseiller, les réunions de la population s'il pleut et nombre d'entr'eux rçoivent aussi les activités développées par le CCDFP : alphabétisation, formation des femmes, etc ... Si plusieurs d'entre elles ont réalisé leur programme, quelques unes n'ont pu encore le faire.
- Le PSTP pourrait étudier avec elles une collaboration dans ce domaine en tenant compte du fait que le MININIER a arrêté un plan-type

qui s'impose en principe aux communes, au moins comme un minimum.

- Il faut souligner que si l'on veut satisfaire par ce biais la demande des groupements de femmes, un travail de concertation est à réaliser entre eux et les autorités concernées pour arrêter les dispositions d'utilisation et la prise en charge des coûts (gardiennage, entretien, réparations).
- Enfin, là aussi le rapport coûts matériaux / main d'oeuvre s'inverse au profit des matériaux mais ceux-ci sont essentiellement des matériaux locaux. Par ailleurs, si l'on utilise le salariat pour les tâches de terrassement, fondations, etc ... on va à l'encontre des pratiques communales qui font appel à l'umuganda.

2.2.3. L'aménagement du territoire communal, ou intercommunal

a) La circulation piétonne

- L'idée, qui nous a été donnée par le CTP du Projet, a été soumise et discutée avec les bourgmestres. Elle a retenu leur attention et souvent suscité un vif intérêt car ceux-ci semblent avoir bien identifié déjà des endroits à risques, des passages difficiles en particulier pour ceux qui transportent les malades, les élèves se rendant à l'école, les femmes dans les centres de santé ou à l'hôpital, et au marché.
- Proche d'autres types de réalisations actuelles du PSTP, elle ne devrait pas soulever de problèmes particuliers mais demande une identification précise des sites associant les usagers, tenant compte des problèmes liés à l'érosion et étudiant d'emblée les conditions de surveillance et d'entretien.
- Nous recommanderions, pour notre part, d'y intégrer l'aspect, si nécessaire, du désenclavement, par des pistes fiables pour les porteurs, des zones agricoles "utiles" c'est-à-dire des zones de plus grande production et pas seulement caféière. Une étude de l'aire de rayonnement des marchés serait nécessaire, qui pourrait être confiée

- à des étudiants de l'Université (géographie, sciences sociales ...)
- Cette ligne de travail demande une particulière articulation avec les communes, et le PSTP pourrait s'associer au Projet PADEC (Projet d'Appui au Développement Communal) piloté par le SNV, pour lui donner corps.

b) L'aménagement des marais

- Une étude est en cours, au sein du PSTP, pour en déterminer les conditions.
- Signalons simplement l'intérêt de ce volet pour les femmes, principales productrices de patates douces, et les jeunes à qui ils donnent accès à la terre, facteur rare. Le Projet doit veiller, compte tenu de l'enjeu foncier qu'ils représentent, à ce que ces catégories ne soient pas exclues de la mise en valeur et simplement utilisées comme main d'oeuvre.
- Les expériences en cours, en collaboration avec le PAG (production de semences, de légumes ...), permettront d'enrichir la recherche sur ce thème.
- Mais le besoin d'appui est réel, par exemple cette année, dans la commune de NIONGWE, la vallée de l'AKANYARU n'a pu être mise en valeur, la commune n'ayant pu assurer le défrichement.

2.3. L'accès aux soins de santé

- On a vu que la santé est la deuxième préoccupation exprimée par les femmes.
- L'équipement des communes dans ce domaine est programmé en liaison avec le Ministère de la Santé. Les communes visitées possèdent toutes des centres de santé mais beaucoup d'entre elles signalent des "trous" dans la couverture géographique et expriment des besoins.
- Toutefois ces besoins vont bien au-delà de la simple construction

de centres de santé et se manifestent surtout dans le domaine du fonctionnement des centres : médicaments, matériels, personnel qualifié, formation.

- Une rencontre avec le Directeur Général de la Santé qui nous a fait part de la situation actuelle dans ce domaine compte tenu des récentes et drastiques réductions budgétaires au niveau national nous a convaincues que ce domaine, comme celui de l'enseignement, relevait de projets particuliers qui ne se situent pas dans le cadre des programmes PSTP-HIMO. Un avant-projet d'une stratégie sectorielle de la Santé est à l'étude.

2.4. L'équipement - L'outillage agricole :

- C'est un grand besoin des femmes, exprimé par elles-mêmes et les personnels qui travaillent avec elles en milieu rural.
- Il concerne principalement les outils agricoles, rares et chers, vite usés et insuffisants, les moyens de transport (fumure, produits) et le matériel de transformation.
- N'ayant ni la compétence ni le temps pour avoir pu approfondir ce domaine, nous recommandons que le BIT confie au Projet Secteur non structuré qu'il appuie une étude spécifique à ce sujet, à mener en liaison avec les divers organismes qui travaillent avec les femmes. Signalons, dans le domaine de la transformation du manioc, un Projet en cours, basé à IWACU et financé par la Banque Mondiale.
- Une articulation est possible avec le PSTP pour étudier les besoins, tester des outils, etc ... mais, là encore, ne nous semble pas relever directement de ce programme.

2.5. La terre cuite

- Les problèmes principaux qui sont posés dans ce domaine sont liés à la qualité des produits et à la capacité d'absorption d'un marché diversifié régionalement et limité par le pouvoir d'achat des acheteurs potentiels.
- Cette activité est principalement une activité masculine et s'il arrive que des groupements de femmes s'y intéressent (cas de Byumba qui est cependant un groupement dont ce n'est pas l'activité fondatrice, ni principale) et il ne nous semble pas souhaitable d'inciter les femmes à s'y livrer. Cependant ce volet du PSTP devrait apporter un appui dans le domaine de l'identification, voire de la réalisation, si des groupes de femmes organisées en font la demande.
- D'après un des responsables du volet il n'y a pas de contraintes techniques qui s'opposent à ce que les femmes s'intéressent à cette activité. Les artisans briquetiers-tuiliers traditionnels font eux-mêmes souvent appel à de la main d'oeuvre salariée pour assurer les travaux les plus durs : approvisionnement, transport et malaxage de l'argile.

2.6. L'appui aux initiatives locales

- Les orientations actuelles de la politique nationale vont dans le sens d'un transfert de plus en plus grand de responsabilités concernant l'eau, la gestion forestière, les équipements, etc ... aux communes, qui ne s'accompagne pas néanmoins d'un transfert de ressources.
- Cette part donnée à l'initiative communale, qui se renforce aujourd'hui par une incitation à l'organisation des populations, peut permettre aux programmes du BIT de favoriser mieux encore l'intégration des femmes.

- On peut imaginer en effet qu'un appui pourrait être apporté à des groupes de femmes qui prendraient en charge par exemple des travaux programmés au niveau communal : aménagements de fontaines, de marchés, etc ... sous une forme contractuelle. Cette forme d'intervention permettrait de réunir les conditions identifiées afin d'obtenir une meilleure participation : organisation du travail par tâche, possibilité de s'organiser au niveau des horaires, de se faire remplacer, etc ... et serait un moyen de donner aux femmes organisées un rôle actif dans la commune. Des expériences pourraient être faites rapidement compte tenu du dynamisme de certains groupements existant dans la Préfecture de Gitarama.

EN CONCLUSION de cette partie, il nous paraît nécessaire de préciser que les recommandations faites et les pistes données ont trois implications majeures pour les responsables - aux différents niveaux - du PSTP-HIMO :

1 - Sur le plan institutionnel

- Le PSTP gagnerait en efficacité et améliorerait les effets de ses interventions à moyen, voire long terme, en cherchant une meilleure articulation-collaboration avec les structures administratives et techniques nationales, et les projets ou organismes présents dans les zones où il agit. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les femmes, plus souvent concernées par la gestion et la mise en valeur des infrastructures réalisées ou à venir.

2 - Sur le plan méthodologique

- Le PSTP doit chercher les moyens et méthodes pour associer les femmes dès la définition des programmes, le choix des sites ou des modèles techniques et l'élaboration des conventions, écrites ou orales, régissant l'utilisation et la maintenance des infrastructures.
- La formation doit être un moyen et un produit constant du Projet, qui pourrait bénéficier de l'expérience des structures "féminines" mais aussi aider à assouplir et enrichir le cadre resté souvent un peu conventionnel de la formation des femmes.
- Le suivi des expérimentations qui seront tentées nous semble un élément déterminant de la méthode de travail à utiliser pour améliorer l'intégration des femmes dans le PSTP. Lui seul, effectué systématiquement et scientifiquement (protocoles d'observation de points-clefs) peut permettre, sur une période donnée (minimum 2 ans), de donner des bases sûres à la stratégie du BIT concernant les femmes.

3 - Sur le plan de la structure Projet

- Ces conditions nous paraissent justifier - si les autorités nationales partagent notre constat - la présence d'un expert féminin (national ou expatrié, c'est l'expérience qui sera déterminante) dans

l'équipe dirigeante du Projet.

- Ses tâches seraient principalement de réaliser les études complémentaires nécessaires, d'assurer la coordination avec les services et organismes s'intéressant aux femmes, de définir les protocoles d'expérimentation des actions retenues, d'en assurer le suivi et de capitaliser l'expérience, et de participer à la formation des cadres du Projet et de la population.

- Ajoutons qu'un expert ajoutant la formation à ses compétences techniques, permettrait d'améliorer les effets du Projet. Il n'est pas indispensable - voire pas souhaitable pour ne pas disperser l'activité - que ce soit l'expert féminin. Un des aspects essentiels de sa tâche pourrait être, en collaboration avec les techniciens et l'expert féminin pour ce qui concerne les femmes, la production de documents pédagogiques destinés à améliorer la formation des cadres et des travailleurs du Projet.

____+____+____+____+____+____+____+____+____+____

ANNEXE 1

LISTE DES SIGLES UTILISES

- E N A - Enquête Nationale Agricole
- S E S A - Service d'Enquêtes et de Statistiques Agricoles
- ONAPO - Office National de la Population
- S N V - Association Néerlandaise d'Assistance au Développement
- P A G - Projet Agricole de Gitarama
- MRND - Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement
- CCDFP - Centre Communal de Développement et de Formation
Permanente
- C S C - Centre de Services aux Coopératives
- IWACU - Centre d'Etudes et de Formation Coopérative

MINITRAPE, D.G. Eau - FRISA Engineering SA - ETUDE DE REHABILITATION DES ADDUCTIONS D'EAU

TABLEAU RECAPITULATIF - Préfecture : GITARAMA

Numéro adduction	Commune	Nom de l'adduction	Type	Longueur terr. km	Capacité Nbre	Réservoir Nbre	B.f. certain Nbre	Statut	Famil. approvision. Nbre	Bra priv fam. Nbre	Grand consommat. Nbre	Elément hors fonct.	B.fo hors fonct. %	Souhait ext. ens.	Erreur con-cpt	Cons esti m ³	Débit capté m ³	Critères classifi-cation
15-A1	Kigoma	Gatagara	P	2.0	4	2	0	PRIV	70	0	6	0	****	N	0	51	0	RD
15-A2	Kigoma	Ruhango-Kigoma	P	4.0	1	5	2	PUBL	50	50	4	1	50	N	N	43	0	A
15-A3	Kigoma	Ruhango-Kigoma	P	1.2	0	1	1	PUBL	20	1	2	0	0	N	N	4	0	A
15-A4	Masango	Muyunzwe	G	2.5	1	1	3	PUBL	770	0	6	0	0	N	0	81	58	RD
15-A5	Mukingi	Byimana (Mukingi)	G	2.5	4	2	2	PRIV	0	0	6	0	0	0	N	83	88	RAD
15-A6	Mukingi	Gitisi	G	0.0	1	1	1	PUBL	18	0	0	0	0	N	0	1	43	RC
15-A7	Murama	Gitwe	G	5.9	3	3	8	PRIV	63	1	5	3	38	N	N	53	59	RD?
15-A8	Musambira	Musambira	G	11.5	3	8	13	PUBL	481	2	5	4	23	0	N	57	223	RAB
15-A9	Mushubati	Mushubati-Nyarusange	G	5.7	1	8	11	PUBL	425	0	6	6	27	N	0	52	69	RC
15-A10	Nyabikenke	Birehe	G	2.7	1	1	6	PUBL	105	0	3	0	0	N	N	25	58	RA
15-A11	Nyabikenke	Nyabikenke-Ruhina	G	5.9	3	5	11	PUBL	595	6	2	0	0	N	N	66	71	B
15-A12	Nyakabanda	Niseke	G	6.0	7	2	9	PUBL	160	1	10	0	0	N	0	54	156	B
15-A13	Nyakabanda	Cyamagana	G	4.4	1	1	11	PUBL	400	0	6	2	18	N	0	40	69	RAC
15-A14	Nyakabanda	Kibangu (Rorero)	G	9.1	5	2	18	PUBL	205	1	2	1	6	N	0	18	127	RA
15-A15	Nyakabanda	Mubuga-Musuli	G	3.5	1	1	5	PUBL	98	0	1	6	100	N	0	12	29	RA
15-A16	Nyakabanda	Muhaya (Nyakabanda)	G	1.5	1	1	6	PUBL	175	0	3	0	0	N	N	24	54	RA
15-A17	Nyakabanda	Nyarusange	G	2.8	2	0	9	PUBL	235	0	1	0	0	N	N	19	92	E
15-A18	Nyakabanda	Muheta-Rwabhondwa	G	10.2	1	2	21	PUBL	1045	1	4	7	33	N	N	99	86	E
15-A19	Nyakabanda	Rususa-Kivumu	G	7.1	1	1	17	PUBL	269	0	2	6	35	N	0	27	95	RAC
15-A20	Nyakabanda	Rwamisengo-Kibingo	G	2.3	1	0	3	PUBL	290	0	1	4	100	N	0	25	13	RA
15-A21	Nyamabuye	Musambira	G	0.0	0	0	0		0	0	0	0	****	N	N	0	0	RAB
15-A22	Nyamabuye	Shyogwe	P	1.5	1	4	1	PUBL	80	15	5	1	0	N	N	53	104	RA
15-A23	Rutobwe	Rutobwe	G	4.2	3	3	5	PUBL	144	0	3	0	0	N	N	22	51	RAB
15-A24	Taba	Kamonyi	P	2.2	4	2	1	PUBL	100	1	9	0	0	0	N	39	43	RD
15-A25	Taba	Remera (Gitarama)	P	3.8	4	6	2	PRIV	70	0	3	3	0	N	N	77	172	RA?
15-A26	Tambwe	Gitisi	G	1.5	1	1	1	PUBL	50	1	0	0	0	N	0	5	38	RC
15-A27	Tambwe	Ruhango-Kigoma	P	0.0	0	0	0		0	0	0	0	****	N	N	0	69	A
15-N1	Bulinga	Mushishiro	P	5.1	4	6	7	PUBL	145	6	10	4	43	0	N	34	138	RD
15-N2	Masango	Masango	G	4.9	2	1	8	PUBL	190	0	9	0	0	N	N	32	46	E
15-N3	Masango	Rwankuba	G	2.2	2	1	4	PUBL	300	0	2	3	75	N	0	32	21	RA
15-N4	Musambira	Kagusa-Nyarubaka	G	2.5	1	1	4	PUBL	110	0	1	3	75	N	0	18	4	RD
15-N5	Nyabikenke	Kanyanza	G	4.0	1	1	5	PUBL	105	0	7	0	0	N	N	23	43	RAB
15-N6	Nyabikenke	Mauli-Mbuye	G	4.6	1	1	8	PUBL	252	0	3	6	62	N	0	34	14	RAD
15-N7	Nyabikenke	Nyamiyaye	G	2.3	1	1	4	PUBL	170	0	1	0	0	N	N	26	173	V
15-N8	Nyakabanda	Kagogwe-Nyakabare	G	2.8	1	1	6	PUBL	240	0	1	0	0	N	N	21	28	RA
15-N9	Nyakabanda	Katarara	G	5.2	1	2	12	PUBL	269	0	2	4	33	N	0	31	61	RC
15-N10	Nyakabanda	Mbuga	S	5.0	1	1	10	PUBL	190	0	3	0	0	N	N	22	95	E
15-N11	Nyakabanda	Mugali	G	1.1	1	0	5	PUBL	100	0	0	2	40	N	0	8	17	RC
15-N12	Nyakabanda	Nyakarekare-Ngenzi	G	1.8	1	1	5	PUBL	85	0	0	1	20	N	0	7	26	RC
15-N13	Nyakabanda	Magwato	G	1.1	2	0	3	PRIV	80	0	0	0	0	N	N	6	39	I
15-N14	Nyakabanda	Nyarubuye-Akarusange	G	2.5	2	0	7	PUBL	252	0	2	3	43	N	0	21	45	RAC
15-N15	Nyakabanda	Rukarara	G	4.7	1	2	12	PUBL	192	2	3	4	33	N	N	30	173	RA
15-N16	Nyakabanda	Rusuli	P	1.9	4	1	3	PUBL	96	0	3	0	0	N	N	10	26	B?
15-N17	Nyakabanda	Rwamiyoro I-Jurwe	G	3.9	1	1	7	PUBL	118	0	3	1	14	N	N	15	0	E
15-N18	Nyakabanda	Bubaji-Kashango	G	4.4	1	1	9	PUBL	425	0	1	1	11	N	N	38	86	RA
15-N19	Nyakabanda	Ndazamba-Nyamivumu	G	3.3	1	2	4	PUBL	170	0	0	1	25	N	0	14	26	RC
15-N20	Nyakabanda	Akadatamba	G	2.2	1	0	3	PUBL	65	1	0	0	0	N	N	6	52	B
15-N21	Nyamabuye	Murambi (Nyamabuye)	P	0.5	1	1	1	PRIV	20	5	1	0	0	N	N	17	69	A
15-N22	Rutobwe	Mugombero	G	4.8	1	2	6	PUBL	175	1	5	0	0	N	N	33	35	E
15-N23	Rutobwe	Rutobwe-Commune	G	1.0	1	1	2	PUBL	50	0	3	0	0	N	N	13	8	RD
15-N24	Rutobwe	Rutobwe-CERAI	G	1.3	1	1	1	PUBL	200	0	0	1	100	0	0	16	7	RCD
15-N25	Taba	Taba	P	24,8	1	23	24	PUBL	0	2	4	0	0	0	N	9	0	E

ANNEXE 2 : ADDUCTIONS D'EAU DANS LA PREFECTURE DE GITARAMA

ANNEXE 3 : CALENDRIER DE LA MISSION

KIGALI : 4 au 9 juillet

5 juillet : Fête nationale

Documentation

22, 24, 25 juillet.

- Lecture et discussion du rapport de R. Jansen
C. Mukugatare
- Documentation (rapports du projet, notes de travail)
- Rencontres avec :
IWACU
SNV
Rep. Résidente adjointe du PNUD
Projet UNIFEM au Ministère
Directeur général de la Santé
Direction de l'hydraulique rurale
Projet : étude de réhabilitation des adductions d'eau
en milieu rural
Secteur non structuré/BIT
Projet UNICEF : Alimentation en eau du milieu rural
Ministère : M. Tite, Développement communal.

GITARAMA : Visites des 13 communes concernées par le PSTP

10 au 21 juillet :

- Entretien avec les bourgmestres
 - . Restitution de l'enquête, échange sur les résultats
 - . Présentation des recommandations concernant le PSTP
 - . Recherche d'hypothèses : infrastructures améliorant plus directement la vie des femmes
- Entratiens avec des groupements de femmes et des techniciennes oeuvrant avec les femmes : Centre de services aux coopératives, CCDFP - DPDFP, techniciennes expatriées.
- Visite et entretien avec les responsables de COFORWA (ASBL réalisant des adductions d'eau).

- Discussions avec les équipes du PSTP, y compris capitas et MF.
- Echange avec le responsable du PAG.
- Echange avec le responsable de l'hydraulique rurale de Gitarama.
- Echange avec Philippe Wyss (aménagement des marais).
- Rencontre avec le Sous-Préfet des Affaires Economiques en préfecture de Gitarama.
- Rencontre avec le responsable du projet terre cuite à Gitarama.
- Rencontre avec une responsable de la mise en place des structures de l'URAMA au niveau préfectoral (Organisation des Femmes Rwandaises pour le Développement).
- Visite des terrasses et discussion avec René Van Hoof.

ANNEXE 4

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES (ordre chronologique)

- M. CHAU TAM LUAN, Conseiller technique Principal du PSTP/HIMO - KIGALI.
- Mmes Resi JANSEN et Cécile MUKAGATARE, Responsables de l'étude sur l'intégration des femmes au PSTP.
- Une quinzaine de femmes de la coopérative COBARU - Secteur RULI - Commune de NYAMABUYE.
- Mme Bernadette NYIRATUNGA - URAMA (Organisation des femmes du RWANDA) - GITARAMA.
- 7 moniteurs forestiers et 7 capitas en formation à GITARAMA dans le cadre du PSTP, venant des communes de MUSHUBATI, NYAKABANDA, NYAMABUYE, MUKINGI, MUSAMBIRA, MASANGO, BULINGA, TAMBWE, RUTOBWE, NYABIKENKE.
- M. Thomas HABIMANA, Bourgmestre de la Commune de NYAMABUYE.
- Mme Gaudelène MUKAREMERA, Responsable CCDFP, Commune de NYAMABUYE.
- Mme Immaculée ABIZEYE, Présidente de l'Inter-groupement de femmes une dizaine de femmes et jeunes filles. Secteur REMERA, Commune BULINGA.
- Une douzaine de femmes d'un groupement en secteur NYABITARE (Commune BULINGA).
- Une douzaine de femmes d'un groupement en secteur MUSANGUE (BULINGA).
- M. Tharcisse NGERAGEZE, Chef du Volet Infrastructures Agricoles PSTP.
- M. Célestin UGIRASHEBUJA, Bourgmestre de la Commune de KIGOMA.
- M. Emmanuel MUNYANKUMBURWA, Bourgmestre de la Commune de MUSHUBATI.
- MM. Robert LIBERTE, Paul SINDIKUBWABO, René VAN HOOF, Déodat MUDAHERANWA, Félicien KARASIRA, équipe de techniciens du PSTP GITARAMA.
- M. Hildebrand KANZIRA, Responsable du Volet Terre Cuite.
- M. Basile NSABIMANA, Bourgmestre de la Commune de MUKINGI.
- M. Georges NTAGUGURA, Sous-Préfet aux Affaires Economiques - Préfecture de GITARAMA.
- Mmes Béatrice et Gerd HEYDE, Centre de Services aux Coopérations.
- M. Alfred HABUMUGISHA, Bourgmestre de la Commune de NIONGWE.

- M. Alphonse HABİYAKARE, Bourgmestre de la Commune de TAMBWE.
- M. Philippe WYSS, PSTP.
- Mmes Fennie ROTNENSEN, Assistante technique SNV, Dorothée MUKARURANGWA, Responsable adjointe et Veneranda MUKATWAGIRANUNGU, CPDFP GITARAMA.
- Mme Angèle HOPPENER, SNV, Assistante au CCDFP, Commune de TAMBWE.
- M. Ildephonse GASANA, Responsable de l'Hydraulique Rurale à GITARAMA.
- M. Jean-Baptiste NDAGIJIMANA, Bourgmestre de la Commune de RUTOBWE.
- M. Dominique KARANI, Bourgmestre de la Commune de MUSAMBIRA.
- M. François RUKABUKIRA, Bourgmestre de la Commune de NYABIKENKE.
- Mme Monique UWIMANA, Responsable du CCDFP de NYABIKENKE.
- M. l'Abbé Sylvain BOURGUET, Jean-Baptiste NKUNDABAIWARE COFORWA (ASBL réalisant des adductions d'eau).
- M. Straton SIBOMANA, Bourgmestre - Anaclet NSENGIMANA, Assistant Bourgmestre et François-Xavier NIYITIGITA, Directeur du CCDFP Commune de NYAKABANDA.
- M. Laurent GASHUGI, Directeur du Projet Agricole de GITARAMA et Coordinateur Préfectoral des Services Agricoles.
- M. Esdras MPAMO, Bourgmestre de la Commune de MASANGO.
- M. Jean-Baptiste KANYAMUPIRA, Directeur Général de la Santé Publique KIGALI.
- Mme Gabriela NIMBONA - IWACU.
- M. Emmanuel BRAUN - Projet Secteur non structuré BIT - KIGALI.
- M. François KALIKUMUTIMA - UNICEF - KIGALI.
- Mme WANE, Représentante adjointe et M. Fabien - PNUD - KIGALI.
- Mme Catherine YAMEOGO, Projet UNIFEM, Mininter - KIGALI.
- Mme Béatrice UMUTESI.
- M. STRANO, Directeur du Volet Routier.